



**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU  
LE RÈGLEMENT R-2007-023 SUR L'ENTRETIEN ET LA PROTECTION DES ARBRES  
(Projet de règlement R-2024-023-15)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE 10 SEPTEMBRE 2024**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 20 août 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2024-023-15** intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres aux fins de modifier le montant des pénalités pour l'abattage d'arbres** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 septembre 2024 à 19 h 25, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2024-023-15 vise tout le territoire de la Ville.
4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville à [ville.ddo.qc.ca](http://ville.ddo.qc.ca), ou au bureau du greffier, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 30 août 2024.

**NANCY GAGNON, greffière adjointe**